DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 décembre 2019		à 1	6h00
N° ordre N° identifiant	59 2019-0655		Titre E	Budget Redevance des ordures ménagères - Redevance des ordures ménagères des particuliers - Tarifs 2020
Rapporteur(s)	M. Patrick CORO	NAS		
Date de la convocation	08/11/2019			
Président de séance	M. Alain CLAEYS	3	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Madame Coralie Monsieur Franço BLANCHARD.	1		
Membres en exercice	91			
Quorum	46			
Présents	M. C Claud CHAF M. CI JARD POIR M. Da BRIN Mme - Mma Olivie LUMI M. Ba LERC Véror SARF VALL M. CI	le BOUTET - Mme RDONNEAU - M. Dor aude EIDELSTEIN - DIN - M. Laurent LUC IER - Mme Eliane RC aniel AMILIEN - Mm GER - M. Dominique Jacqueline DAIGRE Jacqueline GAUBE TKIRCH - M. Serge NEAU - Mme France PETERLONG DUX - Mme Marie-DAIX - MME MARIE-CHRAZIN-BAUDOUX - OIS-ROUET les con	El Mu: Christin minique M. Mic CAUD - DUSSE/ ne Nicol BROC - M. Do RT - M. ELEBOI ette MO GO - Mi olorès EMINÉI M. Dar seillers M. Jean	stapha BELGSIR - M. François BLANCHARD - M. Jeanle BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - Chel FRANÇOIS - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy AU - M. Gérard SOL - Membres du bureau e BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine AS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - minique ÉLOY - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. ND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy RCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - me Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme E - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine hiel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence communautaires BRILLAUD - M. Louis-Marie CHALLET les conseillers
Absents	GUIT M. Ja BLUS Gérar GARI REVE	TET - M. Gérard HEF Icques ARFEUILLÈR ISEAU - M. Patrick I Id DELIS - Mme Ca DA-FLIP - M. Yves JE	RBERT E - Mm BOUFF atherine EAN - W ian RIC	lippe BROTTIER - M. René GIBAULT - Mme Pascale - M. Alain TANGUY Membres du bureau ne Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Daniel ARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - M. FORESTIER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly I. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas HARD - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN - M. communautaires

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	Mme Marie-Dolorès PROST
		M. Jean-Marie COMPTE	M. Bernard CORNU
		Mme Stéphanie DELHUMEAU- DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Anne GÉRARD	M. François BLANCHARD
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Christian PETIT	Mme Patricia PERSICO
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE

	L'ordre de passage des délibérations : 153 à 161, 1 à 23, 25 à 44, 170, 173 à 175, 72 à 107, 171, 150 à 152, 172, 162 à 169, 127 à 137, 141, 138 à 140, 142 à 148, 176, 108 à 111, 113 à 126, 45 à 71. Les 24, 112 et 149 sont retirées.
	Retour de M. El Mustapha BELGSIR.

Projet de délibération
étudié par:

08-Commission transition énergétique, qualité environnementale

Service référent	Direction Générale Transition énergétique
	Direction Déchets - Propreté

Afin de lever le produit d'équilibre de la gestion des ordures ménagères sur les communes des ex-Communautés de Communes de Vienne et Moulière et Pays Chauvinois ayant intégré Grand Poitiers Communauté urbaine, il convient d'arrêter pour l'année 2020 les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom).

Pour les communes de l'ex Vienne et Moulière, le tarif est fonction du nombre de personnes par foyer. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,9%, afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe.

Nombre de personnes par foyer	Tarif par foyer		
Trombre de percennos par rejer	2019	2020	
1 personne	75,50 €	76,95 €	
2 personnes	148,00 €	150,80 €	
3 personnes	208,00€	212,00 €	
4 personnes et plus	263,00 €	268,00 €	
Résidence secondaire	75,50 €	76,95 €	

Pour les communes de l'ex Pays Chauvinois, le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu qui dépend de deux critères :

- la fréquence de collecte des ordures ménagères (1 ou 2 ramassages hebdomadaires)
- le type de collecte : porte à porte, point de regroupement, bout de voie.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 4 % afin de concorder avec les tarifs appliqués par le Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER).

Nombre de collectes par	Modalités de collecte	Tarif par foyer	
semaine		2019	2020
	Collecte en porte à porte	196,00 € /an	204,00 € /an
1 /semaine	Collecte en bout de voie et en point de regroupement	187,00 € /an	195,00 € /an
	Collecte en porte à porte	244,00 € /an	253,00 € /an
2 / semaine	Collecte en bout de voie et en point de regroupement	196,00 € /an	204,00 € /an

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur ces taux
- d'inscrire les recettes sur l'article 706 du budget Redevance enlèvement des ordures ménagères (REOM).

		_		1
POUR	60			Pour le Président,
CONTRE	6		M. Gérald BLANCHARD, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU- DIDELOT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Édouard ROBLOT.	Od purious Community Commu
Abstention	0			# gur
Ne prend pas part au vote	0			
RESULTAT DU VO	ΤE		Adopté	

Affichée le	13 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	13 décembre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20191206- 118679-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers